

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.625.014.1 DU 1^{ER} JUILLET 1991

Instruments de pesage à équilibre automatique METTLER modèle ID

(CLASSE II)

LA PRÉSENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

METTLER-TOLEDO GmbH, D-7470 Albstadt 1
- Ebingen (R.F.A.).

DEMANDEUR

METTLER-TOLEDO SA, 18-20, avenue de la Pépinière, BP 14, 78220 Viroflay.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 87.1.13.627.1.2 du 25 août 1987 (1).

CARACTERISTIQUES

Les instruments de pesage à équilibre automatique METTLER modèle ID objet de la présente décision diffèrent du modèle approuvé par la décision précitée par leur dispositif indicateur-calculateur de type ID3.

Ce dispositif indicateur-calculateur type ID3 possède, outre les fonctions du dispositif indicateur-calculateur type ID2 approuvé par la décision précitée, les fonctions supplémentaires suivantes :

- cumul des poids,
- tarage semi-automatique, ou automatique,
- introduction d'une valeur de tare prédéterminée,
- introduction de codes numériques.

(1) *Revue de Métrologie*, novembre 1987, page 1174.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date d'approbation figurant dans le titre de celle-ci. Elle doit également porter, outre les indications signalétiques fondamentales, les mentions suivantes :

INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION
CONDITIONS REGLEMENTAIRES
D'UTILISATION : 0 °C / + 40 °C

Ces mentions figurent également à proximité immédiate du dispositif indicateur.

DEPOT DE MODELE

Notice descriptive, plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 24 août 1997.

ANNEXE

Notice descriptive.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

NOTICE DESCRIPTIVE

Instruments de pesage
à équilibre automatique METTLER
modèle ID

Les instruments de pesage à équilibre automatique METTLER modèle ID équipés du dispositif indicateur-calculateur type ID3 permettent, en plus des fonctions offertes par le dispositif indicateur-calculateur type ID2 approuvé par la décision n° 87.1.13.627.1.2 du 25 août 1987, de réaliser les opérations suivantes :

- cumul des poids,
- tarage automatique,
- introduction d'une valeur de tare prédéterminée,
- introduction de codes numériques.

Préalablement à sa mise en œuvre, chaque fonction doit être sélectionnée par l'utilisateur.

CUMUL DES POIDS :

Lorsque la fonction "cumul des poids" a été sélectionnée, un bref appui sur la touche ($\rightarrow F \leftarrow$)

après chaque pesée mémorise la valeur correspondante. En maintenant la pression sur cette touche ($\rightarrow F \leftarrow$), deux signaux sonores sont émis et le total des valeurs pesées mémorisées s'affiche. Ensuite, après nouvelle émission de deux signaux sonores, le nombre des pesées mémorisées correspondantes s'affiche puis, à nouveau après émission de deux signaux sonores, l'affichage revient dans son état initial. Un appui prolongé sur la touche (C) permet de quitter cette fonction.

TARAGE AUTOMATIQUE :

Lorsque la fonction "tarage automatique" a été sélectionnée, la première charge, de valeur supérieure à dix échelons, déposée sur le plateau est automatiquement tarée, les charges ajoutées ultérieurement étant pesées, à condition toutefois que la première charge soit maintenue sur le plateau. Après retrait de toutes les charges du plateau, la tare s'annule automatiquement et l'instrument revient à zéro.